



Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN FOURNISSEUR

**MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES AUX
GROUPEMENTS DE FEMMES POUR
L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES
A L'OUEST**

**Projet Droit à l'Education Inclusive et Maintien des Filles à l'Ecole
(DEMAIN)**

Mai 2022

ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DE CÔTE D'IVOIRE – AFJ-CI
I, rue du chemin de Fer, à l'ouest du siège de la S.I.P.F 01 B.P 1758 ABIDJAN 01
Tél : (225) 27-20-32-28-24 Fax : (225) 27- 20-21-42-86 Cel : 05- 05-00-04-77/ 07- 09 32 45 98
E-mail associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr / Site internet : www.afjci.net



CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

L'éducation contribue à assurer à chaque individu le développement de toutes ses capacités, d'affronter sa vie personnelle, de la gérer en étant un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue, capable de réfléchir pour pouvoir éventuellement construire une nouvelle société.

C'est là le lieu de rappeler que le droit de toute personne à l'éducation, a été consacré dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 26), et dans la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (article 1 et 10).

Dès lors, l'accès des femmes / filles à l'éducation est devenu aujourd'hui une priorité commune aux acteurs du monde de l'éducation à savoir les Etats, les institutions internationales, les ONG. La situation de l'éducation dans le monde et les inégalités criantes à l'égard des femmes dans ce domaine constituent en effet à la fois un objet permanent de débat et un enjeu de développement.

Pour tenter de corriger ce déséquilibre, la Côte d'Ivoire avec l'appui des partenaires techniques et des Organisations Internationales a formulé des politiques éducatives et entrepris des actions spécifiques pour permettre la croissance des effectifs des enfants et des filles en particulier scolarisées, la réduction des taux bruts d'abandon et l'amélioration des taux de scolarisation.

Au nombre de ces organismes, le Fonds des Nations Unies pour la Populations (UNFPA) a initié le **Projet Droit à l'Education Inclusive et Maintien des Filles à l'Ecole (DEMAIN)** qui porte sur l'accès et le maintien de la jeune fille en âge scolaire dans le système scolaire formel et non-formel à travers le renforcement du système éducatif ; la protection sociale et la lutte contre les inégalités de genre ; y compris les VBG et pratiques néfastes.

Partant du principe que l'éducation est un droit humain fondamental, tous les êtres humains et les enfants en particulier doivent connaître le droit absolu à l'éducation et à la formation car ils sont l'avenir du développement de la société de demain.

Ainsi, l'on ne peut parler d'éducation sans l'accompagnement alimentaire minimum requis dans les écoles.

Sensible à ces préoccupations, l'UNFPA appui le gouvernement ivoirien depuis de nombreuses années dans la prise en charge des enfants issus du système éducatif ivoirien quant à l'approvisionnement cantines scolaires des écoles, placées sous la tutelle du **Ministère de l'Education Nationale** et de l'**Alphabétisation**.

Les cantines scolaires ont pour but de répondre aux besoins en eau et en nourriture des enfants scolarisé et ainsi leur assurer une bonne santé qui leur permettra d'obtenir l'éducation nécessaire à leur développement.

ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DE CÔTE D'IVOIRE – AFJ-CI
I, rue du chemin de Fer, à l'ouest du siège de la S.I.P.F 01 B.P 1758 ABIDJAN 01
Tél : (225) 27-20-32-28-24 Fax : (225) 27- 20-21-42-86 Cel : 05- 05-00-04-77/ 07- 09 32 45 98
E-mail associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr / Site internet : www.afjci.net



De ce fait des groupements informels de femmes existent depuis plusieurs années et accompagnent les écoles dans l'approvisionnement des cantines scolaires de leurs localités.

Pour valoriser les produits frais et locaux, ces cantines ont généralement besoin de s'équiper en matériels permettant la transformation des céréales (riz, manioc, ect...), équipements performants, or l'investissement initial peut s'avérer important.

L'objectif est de favoriser l'approvisionnement des cantines scolaires des localités ciblées en produits alimentaires locaux, et ainsi contribuer à l'amélioration du taux de scolarisation dans ces zones rurales.

C'est pourquoi l'UNFPA à travers l'AFJCI va pouvoir aider les groupements de femmes à s'équiper, afin d'être en mesure de proposer des repas composés de produits sains, sûrs et durables, voire locaux. Une telle mesure permettra aux cantines scolaires de mettre plus facilement en place des circuits d'approvisionnement en produits locaux de qualité pour les enfants tout en soutenant l'emploi des agriculteurs.

C'est dans ce cadre que l'**Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)** bénéficie de l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et les Affaires Mondiales Canada en mettant ainsi en œuvre le projet **Droit à l'Education Inclusive et Maintien des Filles à l'Ecole « DEMAIN »** qui vise à renforcer l'accès des jeunes filles à l'éducation à travers une approche transformatrice en adressant leurs facteurs de vulnérabilités sociales, économiques, liées aux inégalités de genre et la non-valorisation de la fille par rapport aux garçons dans la société. Cependant, ce projet aborde également des aspects de prises en charges des élèves issus du système éducatif ivoirien notamment l'accompagnement du Ministère en charge de l'Education Nationale dans l'approvisionnement des cantines scolaires par le biais des groupements de femmes qui œuvrent en la matière.

L'AFJCI est donc en charge de l'acquisition des matériaux et équipements agricoles aux groupements de femmes pour l'approvisionnement des cantines scolaires à l'ouest et devant servir à la transformation de céréales dans les localités de Man, Zouanhounien, Logoualé, et Guiglo.



1 - Objectifs et besoins

Le présent marché a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en place de matériaux et d'équipements agricoles aux groupements de femmes pour l'approvisionnement des cantines scolaires dans les localités de Man, Zouanhounien, Logoualé, et Guiglo, pour le compte de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI).

L'AFJCI a pour mission d'équiper les groupements de femmes qui appuient les cantines scolaires des zones ciblées en matériels de transformation de céréales (riz, manioc ect...) afin de soutenir l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'approvisionnement des cantines scolaires. La qualité des matériaux sera donc un élément important.

Le prestataire devra veiller à la qualité du matériel et la compatibilité de sa proposition avec la prestation demandée doit aussi être conforme à la qualité de l'électricité en zone rurale.

Les matériels livrés par le prestataire sont neufs et en état de sortie d'usine. Le prestataire devra prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer le parfait état de conservation du matériel tant pendant le stockage que durant la livraison.

En complément des indications données dans les paragraphes précédents, la prestation comprend :

- ✓ ***La fourniture de dix (10) broyeuses, décortiqueuses de céréales (riz, manioc ect...) en acier.***

NB : Aucun devis supplémentaire lié à l'achat ou à la livraison du matériel ne sera accepté.

2- Caractéristiques techniques minimales du matériel

L'équipement se compose de :

- ✓ ***Dix (10) broyeuses, décortiqueuses de céréales (riz, manioc ect...) en acier, professionnel neuve en état de sortie d'usine avec un moteur diesel ou électrique.***



3- Garantie

Les garanties apportées par le prestataire sont celles normalement en usage pour les équipements de même type et pour de tels marchés.

En aucun cas la durée de garantie ne peut être inférieure à un an à dater de la mise en service.

4- Contrat

Un contrat sera conclu avec le fournisseur sélectionné, précisant tous aspects juridiques y afférents.

5- Livraison et installation

La livraison, l'appui technique pour l'installation et un service après-vente sur les trois sites à savoir : Man, Zouanhounien, Logoualé, et Guiglo doivent être inclus dans l'offre qui sera faite.

6- Prévention de l'exploitation et des abus sexuels

L'UNFPA, tout comme les autres entités de l'ONU, s'emploie avec ses partenaires dont l'AFJCI à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à réduire les risques en la matière dans le cadre de la mise en œuvre des programmes.

L'AFJCI tiens à souligner que tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions programmatiques doivent respecter les engagements pris par l'AFJCI en matière de lutte et de prévention contre l'exploitation et les abus sexuels.

Ainsi donc, tous acte d'abus ou exploitation sexuelle dont nous aurons connaissance nous conduirait à interrompre le partenariat, à signaler et dénoncer tous acte commis par nos partenaires.



7- Constitution du dossier

Les offres devront contenir :

- ✓ Une copie certifiée conforme de l'extrait d'inscription au registre de commerce ;
- ✓ La situation vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- ✓ La situation vis-à-vis de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- ✓ La soumission faisant connaître les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité du ou des répondants de la structure, la dénomination, le siège du bureau ;
- ✓ Les moyens humains et matériels ;
- ✓ Les références techniques, nature des prestations déjà réalisés, dates, lieux et preuves ;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de la personne morale soumissionnaire.

Les offres devront être déposées au plus tard le **20 Mai 2022 à 12 heures 00 minute GMT**, sous pli fermé aux adresses suivantes :

- **Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, 01 BP 1758 Abidjan 01, Plateau, 1 rue du chemin de Fer, à l'ouest du siège de la SIPP, Tel : (225) 07 07 84 74 70 / 07 09 32 45 98 ;**
- **Bureau Décentralisé UNFPA (BD) de Guiglo, Bureau conjoint des agences du système des Nations Unis situé au quartier Port bouët, Tel : 07 48 41 28 39 ;**
- **A l'adresse mail suivante : anzan.ingrid@gmail.com.**

Les plis devront porter la mention suivante : « **00001-001- AFJCI/UNFPA CI-DEMAIN – recrutement de fournisseur** ».

L'AFJCI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des dossiers fournis.

L'ouverture des offres aura lieu le **20 Mai 2022 à 15H00 min** au siège de l'AFJCI. Les résultats du présent appel d'offres seront communiqués par courrier aux soumissionnaires.